



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

appel de préparation à la défense

Question écrite n° 51914

Texte de la question

Le Gouvernement a récemment déclaré l'ouverture de la chasse au gaspillage. On peut donc lui suggérer l'adoption de mesures concernant l'organisation des journées d'appel de préparation à la défense (JAPD) dont il vient de fournir le bilan après deux années d'application. Chaque année, environ 800 000 jeunes Français et Française sont accueillis par les armées pour ce parcours de citoyenneté qui a pour principaux objectifs l'évaluation des apprentissages fondamentaux de la langue française et l'enseignement des principes et de l'organisation de la défense nationale. Tout cela, en exactement quatre heures et vingt minutes, le reste de la journée étant consacré aux pauses. Bien entendu, pour cette incontournable journée, les jeunes sont indemnisés et dédommagés pour le transport jusqu'au site militaire souvent bien éloigné de leur domicile. Il paraît évident que le coût de l'organisation des journées d'appel de préparation à la défense pourrait être largement minimisé si les sessions représentant quelques heures de cours et tests étaient assurées sur des sites civils plus proches des domiciles des intéressés notamment au sein des établissements scolaires. Le Gouvernement ayant récemment insisté sur sa volonté de réduire les dépenses publiques, M. Pierre Hellier demande à M. le ministre de la défense d'ouvrir la voie en révisant les modalités d'organisation des JAPD.

Texte de la réponse

La loi n° 97-1019 du 28 octobre 1997 portant réforme du service national a instauré pour tous les jeunes Français un parcours de citoyenneté se déroulant en trois étapes : l'enseignement des principes de défense à l'école, l'obligation de recensement à l'âge de 16 ans et la journée d'appel de préparation à la défense. Cette journée, obligatoire, est destinée à dispenser un enseignement sur les enjeux et les objectifs généraux de la défense nationale, sur les moyens civils et militaires de la défense ainsi que sur leur organisation. Elle vise également à évaluer les acquis fondamentaux de la langue française et à détecter les jeunes en grande difficulté de lecture. Conformément au souhait exprimé par le législateur, la journée d'appel de préparation à la défense est organisée au plus près du domicile du jeune convoqué et en fonction de la date qu'il a préalablement choisie. C'est la raison pour laquelle plus de 250 sites fonctionnent chaque samedi, hors congés scolaires, et une centaine le mercredi dans des salles non dédiées expressément à cette seule mission. Ainsi, moins d'un jeune sur quatre utilise le bon de transport SNCF, confirmant en cela la proximité entre le lieu d'habitation et celui de convocation. De même, moins d'un jeune sur huit exprime des difficultés pour rejoindre le site d'appel de préparation à la défense et 80 % des participants se déclarent satisfaits du déroulement de cette journée.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Hellier](#)

Circonscription : Sarthe (1^{re} circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 51914

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 9 octobre 2000, page 5703

Réponse publiée le : 18 décembre 2000, page 7132